Entrée Nord
Bilan de la concertation préalable – 14 Juin 2023

MISE EN OEUVRE

La concertation préalable porte sur la première partie de la ZAC : échangeur, ballon de rugby, avenue Lomprez (même si le projet est présenté dans son ensemble).

Elle a été menée suivant les modalités suivantes :

- Affichage des délibérations en mairie de Valenciennes et à Valenciennes métropole ;
- Avis dans la presse de la mise à disposition du public du dossier de concertation ;
- Mise à disposition du public sur le site internet de Valenciennes Métropole et de la ville de Valenciennes d'un dossier de concertation préalable présentant le projet ainsi que d'un registre numérique du 7 avril au 13 juin ;
- Mise à disposition du même dossier à la Mairie de Valenciennes et à Valenciennes Métropole ainsi que d'un registre papier disponible sur chacun des sites du 7 avril au 13 juin ;
- Tenue d'une réunion publique le 27 avril 2022 avec les habitants de la Cité des Rapatriés pour présenter la conception du projet et les modalités de l'enquête social en vue de leur relogement. Le nombre de participants à cette réunion était de moins d'une dizaine d'habitants ;
- Tenue d'une réunion publique le 28 avril 2022 avec les habitants du quartier de La Plaine pour présenter la conception du projet. Le nombre de participants à cette réunion était d'environ 100 personnes ;
- Tenue d'une réunion publique le 22 mai 2023 avec les habitants de la Cité des Rapatriés pour leur présenter les modalités de relogement. Le nombre de participants à cette réunion était d'environ trente personne ;
- Tenue d'une réunion publique le 22 mai 2023 avec avis dans la presse 15 jours au préalable, pour présenter l'avancement du projet et solliciter l'avis des habitants et usagers. Le nombre de participants à cette réunion était d'environ deux cent personnes ;

CONTRIBUTIONS APPORTEES, ELEMENTS DEJA INTEGRES AU PROJET ET PRISES EN COMPTE

Contributions sur les registres :

- 15 contributions sur le registre numérique
- 3 contributions sur le registre papier en mairie (dont 1 versée également de façon numérique), et 1 sur celui mis à disposition à l'accueil de Valenciennes Métropole
- Principales thématiques abordées :
    - Habitat et qualité architecturale : 5
    - Espaces verts, plantations : 4
    - Mobilité douces, PMR, stationnement : 4
    - Nuisances sonores : 3
    - Flux routier : 3
    - Sécurité : 2

Le Conseil Citoyen du quartier de la Chasse Royale s'est réuni le 4 mai 2023 pour une prise de connaissance et analyse du dossier. Une note contributive a ainsi été versée sur le registre papier.

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20230627-11688-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des remarques, questions et avis formulés sur les trois registres (2 registres papier et 1 registre numérique) et en réunion publique, qu'ils portent sur la première phase du projet ou sur la seconde phase, et ont été regroupés par thématiques.

Remarques / Questions	Eléments du projet	Adaptation / poursuite du projet
Habitat / construction		
Quelle hauteur ? L'intimité des habitants actuels sera-t-elle préservée ? Ne pas construire d'immeubles pour éviter les vues dans les jardins	Le projet prévoit des constructions plus hautes à proximité de l'échangeur, éloignées des habitations actuelles. En s'approchant de celles-ci, les constructions seront plus basses. Le positionnement des futurs bâtiments sur les ilots intègrera un éloignement par rapport aux limites des parcelles. Des plantations assureront des écrans visuels entre les parcelles. Il est également nécessaire de respecter les règles de densité des documents d'urbanisme.	Les règles d'implantation des bâtiments, leur hauteur, les zones de plantations en tampon avec les zones bâties existantes, les accès, etc. seront précisés dans les fiches de lots des fonciers destinés à être bâtis.
Privilégier des maisons et pas des immeubles pour l'image de la ville et ne pas dénaturer le quartier de la Plaine	Il est prévu la construction de maisons individuelles et des petits collectifs suivant les zones du projet. Il est également nécessaire de respecter les règles de densité des documents d'urbanisme.	Les exigences de qualité architecturale seront précisées dans les fiches de lots des fonciers destinés à être bâtis afin de garantir l'image de cette entrée de ville et la cohérence avec les quartiers environnants.
Quel type de logements : sociaux ou non ? Déjà trop de logements sociaux dans le secteur	En 2ème phase, le projet prévoit la reconstruction des logements sociaux démolis (52 logements de la cité des rapatriés) et des logements en diversification. Le projet est conforme aux principaux objectifs du PLH, une attention particulière sera apportée aux équilibres de peuplement et à la mixité sociale à l'échelle de chaque immeuble.	
Etre vigilants à la qualité architecturale des bâtiments. Crainte de voir sortir de terre des constructions architecturales médiocres rencontrées dans les zones d'activité.	Une exigence forte sur le plan architectural est affirmée pour les opérations de constructions.	Les exigences de qualité architecturale seront précisées dans les fiches de lots des fonciers destinés à être bâtis afin de garantir l'image de cette entrée de ville et la cohérence avec les quartiers environnants.
Quelle sera la nature des activités accueillies ? Nature des activités sur les 7 ha dédiés au développement économique	Le projet prévoit en grande majorité la création de petits immeubles de bureaux répondant à la diversité des demandes d'immobiliers d'entreprises sur les ilots à proximité de l'échangeur.	

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20230627-11688-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

	L'identité des entreprises n'est pas connue à ce jour, la seule négociation en cours se fait avec le centre hospitalier (cf. ci-dessous) Sur la seconde phase du projet (à partir de l'avenue des Bruyères et le long de la rue Dauby prolongée), ce sont des constructions de logements.	
Où se situera le bâtiment dédié au centre hospitalier	Sur le foncier au Sud-Ouest de l'échangeur (E1-E2 sur le plan)	
Trouvera-t-on des m² pour des associations ou groupe d'habitants souhaitant développer des activités de type ESS (conciergerie, …) Peut-on dédier un espace pour des locaux destinés à tester une activité ? (couveuse d'activité)	Les projets d'implantation sur les fonciers dédiés au développement économique ne sont pas encore définis à ce jour. Valenciennes Métropole, la Ville de Valenciennes et leurs partenaires favoriseront des implantations en adéquation avec la demande locale d'emploi et de formation.	
Mobilité douce		
Quels aménagements pour les cycles ? Prévoir des pistes et non des bandes cyclables, donner la priorité aux vélos, pose d'arceaux permettant d'accrocher le cadre et pas que la roue, abaisser les bordures, …	Le projet prévoit des pistes cyclables le long du nouveau boulevard (de Dutemple à l'avenue de Denain) et de la rue Dauby et son prolongement jusqu'à l'avenue Lomprez. L'ensemble des aménagements cyclables (pistes, mobilier, signalétique, etc.) se fait dans le respect des normes et dans l'optique de favoriser la pratique des modes alternatifs à la voiture individuelle.	
La lisibilité des axes de circulation douce ne semble pas assez forte pour induire le changement de comportement. Mieux signaler la bande réservée au déplacement doux le long du tramway	Des revêtements de sol adaptés et des moyens de signalisation sont prévus dans le projet pour accompagner la lecture et la pratique par les usagers.	
Quelle prise en compte des personnes à mobilité réduite (PMR) ?	L'ensemble des aménagements est accessible aux PMR.	
Que va devenir la passerelle ?	La passerelle piétonne reliant Chasse Royale au quartier Dutemple est source d'insécurité : insécurité des piétons et insécurité des véhicules à cause des jets d'objet sur la voie. Le projet prévoit sa suppression au profit de liaisons douces à niveau, sécurisées par des	

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20230627-11688-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

	traversées piétonnes dans des carrefours à feux.	
Circulation et stationnement		
Nombre de stationnements sur la rue Lomprez sera-t-il suffisant pour les riverains ? Les mettre en épi en offrirait plus	Le projet prévoit de créer quasiment le même nombre de places que l'existant. L'aménagement de trottoirs et de pistes cyclables aux normes ne laisse pas suffisamment de largeur pour mettre les places en épi. Elles seront donc en longitudinal.	
L'acquisition de foncier (maisons de l'avenue Lomprez) peut-il être envisagé pour créer des espaces de stationnement pour les riverains.		L'acquisition de foncier va être étudiée pour créer des espaces de stationnement. En revanche, ces stationnements ne pourront être réservés aux riverains. S'ils peuvent être réalisés, ils seront publics.
Le nombre de places de stationnement du pôle de mobilité semble insuffisant pour baisser le flux de circulation sur l'avenue et en centre-ville.	Le pôle de mobilité prévoit pour l'instant 150 places de stationnement. Cela correspond au maximum de ce qu'il est possible d'aménager en surface dans l'espace disponible entre la bretelle d'autoroute, le futur boulevard et la ligne de tramway	Un complément d'étude va être lancé pour affiner les besoins en stationnement sur ce parking relais en cohérence avec la stratégie de gestion du trafic et du stationnement en centre-ville.
Rue des Coquelicots : risque d'augmentation de trafic avec sa mise en double sens.	La rue des coquelicots permettra la desserte de nouvelles constructions. Le trafic sera donc plus important qu'aujourd'hui. Cependant l'ensemble des aménagements limitera la circulation à l'unique desserte des lots et non à la circulation de transit qui se fera majoritairement sur la rue Dauby.	Apporter les précisions de trafic pour la seconde phase du projet
La longueur des bretelles d'autoroute est-elle suffisamment dimensionnée pour éviter des files sur l'autoroute ?	Une étude trafic a permis de dimensionner dans les meilleures proportions les bretelles de sortie d'autoroute. Pour la sortie de l'autoroute en venant de Lille. Par exemple, 3 files ont ainsi été créées afin d'intégrer les véhicules lors des pics de circulation.	
Mise en place de stationnement payant induit par l'arrivée d'activités économiques.	Le mode de gestion prévu à ce jour pour le parking relais du pôle de mobilité est équivalent à celui de l'avenue Pompidou (stationnement gratuit)	L'étude complémentaire sur le stationnement permettra d'affiner les besoins en nombre de places et le mode de gestion le plus adapté à ce site. Pour le stationnement sur le boulevard et l'avenue Lomprez, la mise en stationnement payant sera envisagée si elle est demandée par les habitants.

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20230627-11688-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Questionnements et un avis défavorable à la création d'un double sens sur la rue Dauby au regard du manque d'éléments sur le trafic dans le secteur et l'impact du projet sur celui-ci	Les études de diagnostic ont mis en évidence un trafic de transit dans le quartier de la Plaine, en particulier aux heures de pointes et pour l'accès au centre hospitalier (Comptage : 500 véhicules rentrent dans le quartier de la Plaine par l'avenue des Bruyères entre 8h et 9h du matin et 245 véhicules en sortent). Il est nécessaire de sortir ce trafic de transit de ce quartier résidentiel qui n'est pas aménagé pour cela. La pyramide Dampierre est quant à elle saturée aux heures de pointe. Le projet prévoit donc la création d'une nouvelle voie permettant la canalisation de ce trafic de transit entre le nouveau boulevard et l'avenue Désandrouin.	Apporter les précisions sur le trafic en seconde phase du projet.
Demande de ralentisseurs sur la rue Dauby, pour les deux voies de circulation pour tous véhicules afin d'éviter les prises de vitesse et rodéos urbains.	Afin de ralentir la circulation sur cette rue, l'option retenue a été de positionner des carrefours à feux.	
Des bornes électriques sont-elles prévues	Le projet prévoit des bornes électriques sur le parking relais. Pour le stationnement en chaussée, une vigilance est portée car cela peut bloquer des places (il n'y pas toujours de rotation lorsque les places sont réservées aux véhicules électriques).	Pour le stationnement en chaussée cela reste à préciser en fonction de la stratégie générale de déploiement des bornes électriques sur le territoire
La vitesse des véhicules est excessive sur l'actuelle avenue Lomprez. Quels sont les aménagements prévus pour éviter cela à l'avenir ? Certaines traversées piétonnes sur l'avenue sont très dangereuses	Le projet prévoit des traversées sécurisées (feux tricolores), des espaces piétons mieux définis (trottoirs plus larges). La chaussée sera resserrée sur la section allant de l'avenue de Denain à la rue Dauby prolongée, limitant ainsi les possibilités de prise de vitesse	En attendant les travaux, l'installation de mobilier, en accord avec le Département, va être étudiée pour mieux marquer les traversées piétonnes.
Les activités à venir ne vont-elles pas générer des flux de circulations croissants avec sa cohorte de nuisance sonore et de difficultés de stationnement pour les résidents ?	Le projet prévoit la réalisation d'un parking relais comportant des places de stationnement et d'aires de covoiturage et d'autopartage.	L'étude complémentaire sur le stationnement permettra d'affiner les besoins en nombre de places et le mode de gestion le plus adapté à ce site.
Guider les futurs usagers de la zone d'activités à ne pas venir		Les entreprises qui s'installeront sur le site seront sensibilisées et fortement

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20230627-[illegible]-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

en voiture directement sur site mais utiliser le parking relai et emprunter les voies cyclables, liaisonner parking relais de Dutemple par une navette vers la zone d'activités ou le CHV notamment pour les personnes à mobilité réduite ou encombrées		invitées à la pratique des modes alternatifs pour leur déplacement.
1 voie ou 2 voies pour permettre le passage des véhicules prioritaires en cas de trafic dense ?	Depuis la sortie d'autoroute et jusque dans le secteur centre, on est sur du 2X2 voies. Après la rue Dauby prolongée, vers la maison d'arrêt, on est sur du 1X2 voies. Cependant, les véhicules de secours pourront emprunter la voie d'urgence située au niveau de la rue Dauby prolongée pour éviter la circulation dense.	
Végétalisation		
Conserver les arbres existants (en particulier dans l'école) plutôt que de replanter de jeunes arbres qui mettront du temps à prendre de l'ampleur.	Un diagnostic phytosanitaire a été réalisé sur les arbres de l'école. Les arbres en bon état sanitaire et hors de l'emprise de la rue Dauby prolongée sont conservés.	
Apporter un maximum de végétation plutôt que des immeubles. Prévoir des aménagements qualitatifs à l'image du boulevard du musée.	Le projet prévoit des matériaux, du mobilier, des essences végétales à l'image de ce qui a été réalisé sur les boulevards du centre-ville. Le projet prévoit la plantation de près de 700 arbres, 66 000 vivaces, 14 000 arbustes, 2,4ha d'espaces engazonnés ou prairies.	
Quelle reconstitution de la trame verte en particulier sur une partie du parc Désandrouin dont le patrimoine arboré est déjà endommagé ?	Le périmètre d'aménagement du projet intègre une bande le long du parc et non son entièreté. Les arbres présents sur cette frange et supprimés pour permettre la création de la voie dédiée aux urgences seront reconstitués.	
Planter aux abords des parcelles actuelles pour préserver l'intimité.	L'ensemble des espaces publics sont plantés. Des obligations de plantations sont présentes sur les fonciers à bâtir.	Les exigences de plantation (zones à planter, essences végétales, etc.) seront reprises dans les fiches de lot des fonciers destinés à être construits
Les arbres et espaces en bordures des bretelles d'autoroute étaient mal gérés (soit pas d'entretien, soit arbres abattus ou taillés trop fortement). Qu'en sera-t-il pas la suite ? Quelle garantie de qualité dans le temps des	La gestion des espaces verts ne relèvera plus de l'Etat pour ce qui est en voirie ou aux abords des habitations, mais de la Ville de Valenciennes. La gestion sera donc plus adaptée aux spécificités locales et attentes des habitants.	

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20230627-11688-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

espaces verts plantés dans le cadre du projet ?		
Environnement		
Craintes de l'augmentation des nuisances sonores et de la pollution sur la rue Dauby	Le trafic sur la rue Dauby va augmenter puisque cet axe est destiné à : - Structurer la circulation qui se diffuse aujourd'hui dans le quartier de la Plaine (quartier résidentiel avec des rues non adaptées au trafic de transit) - Délester une partie du trafic de la pyramide Dampierre. Les aménagements en faveur des mobilités alternatives à la voiture individuelle (pistes cyclables, trottoirs larges, accessibilité des transports en commun) visent à limiter le trafic des véhicules.	Apporter les précisions de trafic pour la seconde phase du projet
Demande de mur anti-bruit ou d'écrans végétaux le long de l'autoroute pour limiter le bruit	Le projet prévoit de rapprocher les bretelles autoroutières du fuseau autoroutier et donc de les éloigner des habitations. Cela abaissera en partie le niveau de nuisances Par ailleurs, les talus autoroutiers seront plantés, ainsi que le pôle de mobilité côté Dutemple. Une frange plantée sera également recréée au fond des parcelles du quartier de la Plaine, en interface avec le foncier destiné au développement économique (ilot E 3). Le talus planté existant côté Chasse Royale est conservé.	
Eteindre l'éclairage la nuit	Le projet prévoit la régulation de l'éclairage selon le plan lumière de la ville de Valenciennes (abaissement de la luminosité, mais pas d'extinction)	
Impact écologique de l'imperméabilisation du site par le bâti	Le projet prévoit une gestion des eaux pluviales tel que l'impose la réglementation. Un pourcentage minimum d'espace de pleine terre sera imposé dans les futures parcelles pour limiter l'imperméabilisation des sols. Enfin, des mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont intégrés au projet concernant les espaces d'habitat de la faune et de la flore.	Etablissement à venir d'un bilan carbone Mise à disposition du dossier environnemental par voie électronique de juillet à septembre (dates restant à préciser)

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20230627-11688-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Récupérer les eaux de pluie pour mettre en œuvre un site animé par l'eau	De nombreuses noues sont créées le long des cheminements. Les places de stationnement seront réalisées en dalles engazonnées permettant l'infiltration des eaux de pluie.	Les exigences quant à la gestion des eaux de pluie (récupération, infiltration) seront précisées dans les fiches de lots des fonciers destinés à être bâtis
Un avis défavorable quant à la suppression des espaces verts au niveau de la passerelle piétonne de Chasse Royale qui abritent de la biodiversité	La passerelle piétonne reliant Chasse Royale au quartier Dutemple est source d'insécurité : insécurité des piétons et insécurité des véhicules à cause des jets d'objet sur la voie. Le projet prévoit sa suppression au profit de liaisons douces à niveau, sécurisées par des traversées piétonnes au niveau de carrefours à feux. Les niveaux de terrains seront donc totalement repris dans ce secteur afin de passer les piétons au même niveau que les véhicules. Il n'est donc pas possible de conserver les espaces plantés bordant l'actuelle passerelle. Le dossier d'autorisation environnemental réalisé pour ce projet présente l'ensemble des aménagements prévus sur site et hors site pour compenser la suppression de ces espaces de biodiversité et permettre à la flore et à la faune de retrouver des espaces d'habitat.	Mise à disposition du dossier environnemental par voie électronique de juillet à septembre (dates restant à préciser)
Regret de voir s'urbaniser des espaces de biodiversité actuellement existants entre les bretelles d'autoroute	Oui les espaces actuellement délaissés entre les bretelles d'autoroute seront en partie urbanisés. Le dossier d'autorisation environnementale réalisé pour ce projet présente l'ensemble des aménagements prévus sur site et hors site pour compenser la suppression de ces espaces de biodiversité et permettre à la flore et à la faune de retrouver des espaces d'habitat. Le projet prévoit la plantation de près de 700 arbres, 66 000 vivaces, 14 000 arbustes, 2,4ha d'espaces engazonnés ou prairies. A cela s'ajoutent les obligations sur les parcelles (% minimum obligatoire de plantations en pleine terre)	
Comment la qualité de l'air sera-t-elle contrôlée ?		A l'échelle du projet, la CAVM s'engage à réaliser un bilan carbone « type » et un second bilan carbone de suivi.
Travaux		

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20230627-11688-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

Comment se fera la circulation pendant la réalisation des travaux	Une voie de circulation dans chaque sens sera conservée pendant toute la phase de chantier (sauf travaux particuliers sur un délai très court)	La communication auprès des riverains et usagers sera faite très régulièrement pour préciser les règles de circulation (véhicules, cycles et piétons)
Quand se termineront les travaux	Les travaux sont prévus de 2023 à 2028	
Qu'est-il prévu pour protéger les riverains durant la déconstruction de l'école	Les travaux seront réalisés de sorte à préserver le plus possible les riverains des nuisances et dans le respect des normes environnementales.	
Autres		
Demande de requalification du sentier d'Hérin et du parc Désandrouin	Le sentier d'Hérin se situe hors du périmètre de la future ZAC. La frange Ouest du Parc Désandrouin sera réaménagée pour permettre : - L'élargissement de la rue Dauby (deux voies de circulation, plus une voie centrale dédiée aux urgences) - L'aménagement des circulations douces dans le parc	
Désaccord avec le projet du centre hospitalier évoqué en réunion publique sur le devenir du château Désandrouin.	Le parc Désandrouin et le château sont un projet à part du projet de restructuration de l'Entrée Nord.	
A quoi correspondent les 5,3M€ de dépenses de foncier prévues au bilan financier ?	Ce montant correspond au coût de l'ensemble des acquisitions foncières nécessaires au projet, aux frais de procédures, à la gestion des fonciers dans l'attente de leur cession et construction.	
Comment se feront les acquisitions foncières pour créer les liaisons entre le futur boulevard et le quartier de la Plaine (propriétés privées)	Le projet prévoit des connexions piétonnes ou viaires entre le futur boulevard et le quartier de la Plaine, en phase 2, afin de favoriser les liens inter quartiers, les modes de déplacements doux et l'accès aux équipements.	Des négociations seront menées avec les propriétaires concernés
Un bornage des parcelles situées le long de la bretelle Nord Est a été réalisé. Est-il prévu de prendre du foncier privé sur ces fonds de parcelles	Non le projet ne prévoit pas d'acquisition de fonds de parcelles sur ce secteur.	
La maison d'arrêt restera-t-elle en place ?	Le déplacement de la maison d'arrêt n'est à ce jour pas prévu	
Y aura-t-il une augmentation de la taxe foncière ?	Pas d'augmentation de la fiscalité	

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20230627-11688-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

POURSUITE DU PROJET

Les contributions apportées en réunion publique ou sur les registres ne remettent pas en cause les fondamentaux du projet. En effet, les éléments soulevés dans les différentes contributions sont d'ores et déjà intégrés dans le projet pour leur grande majorité.

Pour la suite du projet :

- Les fiches de lots permettront de définir les prescriptions pour les aménagements / constructions sur les fonciers à bâtir pour garantir :
    - La cohérence et l'image d'ensemble des constructions par rapport aux espaces publics,
    - La qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale,
    - La préservation de l'intimité des habitations existantes ;
- Des précisions seront apportées sur les flux de circulations sur le secteur Dauby / Désandrouin ;
- Le pôle mobilité pourra être modifié en fonction de l'étude complémentaire à mener sur les besoins en stationnement en cohérence avec la stratégie de circulation et stationnement du centre-ville ;
- Le dossier d'autorisation environnementale sera mis à disposition du public par voie électronique pour apporter les réponses précises sur la prise en compte de différents aspects environnementaux (mesures d'évitement, de réduction et de compensation) ;
- Une prospection va être menée pour les fonciers de l'avenue Lomprez afin d'étudier la possibilité de création d'espaces de stationnements publics complémentaires ;
- Les négociations foncières seront menées avec les propriétaires de foncier sur lesquels sont envisagées des liaisons entre le boulevard et le quartier de la Plaine ;
- Une communication soutenue sera mise en place afin d'informer les riverains et les usagers du déroulement des travaux, des règles de circulations, etc.

Le projet de restructuration de l'Entrée Nord peut donc être poursuivi.

Accusé de réception en préfecture
059-245901160-20230627-11688-DE
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023